



**PROCES VERBAL de réunion du Conseil d'Administration du 04 JANVIER 2021 - n° 2**

Le **Mardi 04 Janvier 2022**, les membres du Conseil d'Administration de l'association SAINT-JOUAN EN MARCHE se sont réunis sur convocation du Président.

La réunion était présidée par Mr Daniel VILLERET en qualité de Président de l'association, assisté d'un Secrétaire de séance, Mr Michel BUSNEL, Secrétaire de l'association.

Etaient présents : Michel BODIN, Michel BUSNEL, Didier CANTARUTTI, Magalie FOLIARD, Claudine HENNE, Vanessa JUIF, Yves LAMY, Michel MONNET, Daniel VILLERET.

Absents excusés : Josette BUSNEL, Marilyne TRANCHEFORT.

Une feuille d'émargement, signée par les membres présents, en leurs noms propres, est annexée au présent procès-verbal.

*Le quorum de la moitié des membres plus un, prévu par l'article 11 des statuts étant atteint, le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer.*

→ Ouverture de la séance : 17h10

**ORDRE DU JOUR :**

**1 – Compte-rendu de la participation de SJEM au Téléthon 2021 et point sur la situation « Adhérents » par section, au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 (Michel Busnel) :**

**- Téléthon du samedi 04/12/2021 :**

- Malgré une météo des plus défavorables, 25 adhérents des sections RP-RD et MN étaient présents pour une randonnée pédestre « de circonstance » sur 5 km. Quelques-uns se sont déplacés uniquement pour remettre leur participation au Téléthon ; découragés par la pluie.
- La sortie Longe-côte/Marche Aquatique prévue ce même jour, a dû être annulée en raison des conditions météo, néanmoins l'esprit « Téléthon » a été maintenu, puisque des Dons de participation ont été recueillis lors des sorties de la semaine suivante.
- Le montant des dons, recueillis et reversés au Responsable accrédité de la Municipalité de ST JOUAN DES GUERETS, s'élève à 155 € (reçu détenu dans nos registres).
- Après discussion, il a été décidé qu'à partir de cette année les dons des adhérents ou personnes extérieures à SJEM participant aux activités organisées par SJEM dans le cadre du Téléthon seraient remis au trésorier qui en reversera l'intégralité par remise d'un chèque au Responsable accrédité de la municipalité. C'est ce qui se pratiquait il y a quelques années.

- **Points sur les adhésions au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

- A ce jour, l'Association compte **234** Adhérents contre 214 la saison dernière dont **62** nouveaux, inscrits pour :
  - 157 d'entre eux à la Randonnée Pédestre
  - 102 à la Marche Nordique
  - 77 au Longe-côte/Marche Aquatique
- > Plusieurs sont inscrits sur 2, voire les 3 activités.

Le pourcentage d'adhésions homme/femme reste le même ; de l'ordre de 75 % en faveur des dames (177/57).

Le montant des adhésions représente à ce jour 9976 € (sachant que 6020 € sont reversés à la Fédération au titre des Licences-Assurances).

**2 – Présentation du projet sportif de la section LC/MA (Vanessa Juif) et vote sur l'attribution d'un budget pour son financement :**

La section Longe-côte/Marche Aquatique déjà structurée avec un groupe « dynamique », animé le Dimanche matin par Véronique FROMONT, souhaite s'engager dans le Championnat Régional de Bretagne qui aura lieu le **dimanche 24 Avril 2022 à PLOUDALMEZEAU (29)** et ainsi représenter les couleurs de St Jouan En marche dans cette compétition. Outre les animateurs, une dizaine d'adhérents seraient prêts à se lancer dans ce projet.

Pour mener à bien cette préparation, la section LC/MA aura besoin d'une reconnaissance officielle du groupe « compétition » et d'un minimum d'équipements, à savoir : chronomètre étanche – ruban à mesurer 50 m. – piquets avec fanion, représentant un budget approximatif de 120,00 €.

Une tenue uniforme représentative de l'Association SJEM est également nécessaire, ainsi que la désignation d'un représentant/délégué pour représenter les compétiteurs du Club lors des épreuves, à savoir Véronique FROMONT, animatrice à l'origine du projet, proposée par la section LC/MA.

**Il est donc demandé au Conseil d'Administration :**

- d'autoriser cette participation sous l'égide de l'Association, représentée sur des épreuves par Véronique FROMONT et de prendre en charge les frais d'équipements matériels ci-dessus.

Il sera fait appel au sponsoring en ce qui concerne les tenues vestimentaires (Tee-shirts vraisemblablement).  
Les frais de déplacements et d'hébergements éventuels seront pris en charge par les participants eux-mêmes.

- **Le Conseil d'Administration appelé à délibérer sur cette demande, adopte à l'unanimité des Membres présents, les résolutions suivantes :**
- Officialisation au sein de Saint Jouan En Marche d'une activité Longe-côte/Marche Aquatique « dynamique et de compétition » dénommée « **Activité LC/MA sportive** », ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de novembre 2022 qui devra se prononcer sur la création de cette activité,
  - Achat des matériels sollicités dans les limites du budget approximatif demandé,
  - Les adhérents souhaitant participer aux entraînements compétition et à plus forte raison aux compétitions, devront justifier d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de l'activité **en compétition**.

**3 – Projet Sportif Fédéral portant sur la création de l'activité « Rando Santé » (Daniel Villeret et Michel Monnet)**

Michel MONNET réitère son engagement personnel sur le projet élaboré avec le concours du Comité Départemental 35, en insistant sur une réelle attente d'associations telles que UNSENSAMAVUE et HANDI SPORT et de personnes en situation de handicap.

Daniel VILLERET précise les données techniques et financières du projet à savoir :

- L'Agence Nationale du Sport a octroyé à Saint Jouan En Marche une subvention de 4948 € qui sera à répartir en quatre entités (SJEM – Handi Rando – Joaillettes35 et FFSA).
- Un budget prévisionnel a été élaboré avec le concours du Comité départemental. Celui-ci prévoit pour les quatre entités un engagement financier de l'ordre de 8613 €.
- Le besoin de SJEM pour cette création d'activité est évalué à 5135 € au titre des coûts de formations, d'achats de matériels, des frais de déplacement et divers.  
Sachant que nos 3 partenaires (Handi-Rando – Joaillettes35 et FFSA) sont des associations déjà installées, la plus grande partie de l'enveloppe reviendra à St Jouan En Marche pour un montant d'environ 4000 €.  
- Sur les 1135 € restant à charge de l'Association, il semble possible de réduire les frais, notamment sur les déplacements et les formations PSC1 délivrées aux futurs animateurs, que le Comité35 subventionne également.
- **Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le développement de la Section RANDO-SANTÉ, tel que présenté.**
  - **Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Membres présents.**
- Une réunion est organisée lundi prochain, 10 janvier à 15h15, avec les représentants du Comité 35 de la FFR. Elle devra permettre de répondre, entre autres, aux questions suivantes :
  - Quelle est la répartition précise de la subvention de 4948 € entre les 4 entités ?
  - Quel mode de facturation des achats de matériels/prestations des 3 autres entités à régler par SJEM ? Une facture par entité ? Une seule facture pour les 3 entités ? Facture établie par le Comité département 35 ?

#### **4 – Organisation Galette des Rois du 14 Janvier 2022 en tenant compte du contexte sanitaire :**

Le Président évoque qu'au vu du contexte sanitaire actuel, il semble judicieux et responsable d'annuler la manifestation « Galette des Rois » annuelle, programmée au 14 janvier 2022.

- **Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette proposition.**
  - **Cette résolution est adoptée à la majorité de 7 voix Pour et 2 Abstentions.**

#### **5 Questions diverses :**

Yves LAMY, Trésorier, présente le résultat comptable de la soirée anniversaire de l'Association, du 05 novembre 2021.

- Le coût total de cette manifestation est de 3 472 € (Spectacle – Location de salle et 2 repas traiteur offerts). Le budget prévisionnel a donc été tenu.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question formulée, la séance est levée à 19H00.

Le Président de séance,  
Daniel VILLERET

Signé : *Daniel Villeret*

Le Secrétaire de séance,  
Michel BUSNEL

Signé : *Michel Busnel*